



FONDATION DE LA MOSQUEE
HASSAN II DE CASABLANCA
ACADEMIE DES ARTS TRADITIONNELS
Concours d'accès en 1^{ère} année
Année Académique 2017/2018

L'Académie des Arts traditionnels organise le **16 septembre 2017** un concours d'accès en première année. Neuf spécialités sont proposées : **bois peint, bois sculpté, bijouterie, ferronnerie d'art, plâtre, zellige, pierre taillée, maroquinerie, tissage traditionnel.**

La formation qui s'étale sur 3 ans est gratuite. **Tous les étudiants admis auront une bourse.**

CONDITIONS DU CONCOURS

Ce concours est ouvert aux candidats de nationalité marocaine dont l'âge ne dépassant pas 25 ans le jour du concours, titulaires d'un baccalauréat scientifique ou technique et d'un diplôme TS, BTS, DUT ou équivalent.

EPREUVES DU CONCOURS

Les candidats retenus seront convoqués aux épreuves écrites d'admissibilité en :

Mathématiques, Physique, Chimie, Français et Dessin

Les candidats ayant réussi les épreuves écrites seront convoqués aux épreuves orales d'admission :
Entretiens

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter les documents suivants :

- Dossier d'inscription au concours dûment rempli (à télécharger à partir du site web) ;
- Copie de la carte d'identité nationale ;
- Copie du baccalauréat ;
- Copie du diplôme et des notes TS, BTS, DUT ou équivalent ;
- Deux photos d'identité récente.

Les dossiers de candidature doivent parvenir à l'Académie, au plus tard le **vendredi 8 septembre 2017**

ANNONCE DES RESULTATS

La liste des candidats autorisés à passer les épreuves écrites d'admissibilité puis les épreuves orales d'admission, ainsi que les listes des candidats admis et les listes d'attente seront affichées à l'Académie et seront consultables sur le site web de l'Académie. Cet affichage tient lieu de convocation. Les candidats sont tenus de consulter régulièrement le site Web de l'Académie des Arts Traditionnels pour plus d'informations sur le concours (dates d'affichages, documents exigés le jour du concours, fournitures, ...)